



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 11 AVRIL 2024 À 17H00

PROCES-BERBAL

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 avril à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Graveson, s'est réuni en session ordinaire, **sous la Présidence de M. Michel PECOUT**,

Étaient présents :

SEBBAGH Corinne, CORNEC Carmen, ZAITI Chantal, CORNILLE Annie, GIRAUD Karine, MERIC Anne-Marie, ZERAH Brigitte

Absents ayant donné procuration : SCHWEITZER Elisabeth pouvoir à CORNILLE Annie, MERCERY Noelle pouvoir à SEBBAGH Corinne

Membre excusé : ALLARD Pierre-Emmanuel

Le conseil a choisi pour secrétaire : CORNILLE Annie

1) Compte de Gestion 2023
Rapporteur Corinne SEBBAGH

Il vous est proposé d'approuver le Compte de Gestion 2023 présenté par le Receveur Communal qui est conforme au compte administratif, et qui se présente comme suit :

1. Section de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à..... 38 894.52 €
- Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à..... 46 789.34 €

Le résultat de l'exercice 2023 présente un **excédent** de fonctionnement de..... 7 894.82 €
Le déficit antérieur étant de 5 165.13 €

L'excédent cumulé de fonctionnement est de..... 2 729.69 €

2. Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement de l'exercice s'élèvent à..... 0.00 €
- Les recettes d'investissement de l'exercice s'élèvent à..... 311.00 €

Le résultat de l'exercice 2023 présente un **excédent** d'investissement de..... 311.00 €
L'excédent antérieur étant de 7 465.54 €

L'excédent cumulé d'investissement est de..... 7 776.54 €

**Aucune question de plus étant posée après les explications données,
La délibération est adoptée à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

2) Compte administratif 2023 : Ayant donné à la Présidence à Annie CORNILLE ET n'ayant donc pas pris part au vote : Le Président
Rapporteur Corinne SEBBAGH

Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2023, qui est conforme au Compte de Gestion 2023 présenté par le Receveur Communal, et qui se présente comme suit :

1. Section de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à..... 38 894.52 €
- Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à..... 46 789.34 €

Le résultat de l'exercice 2023 présente un **excédent** de fonctionnement de..... 7 894.82 €
Le déficit antérieur étant de 5 165.13 €

L'excédent cumulé de fonctionnement est de..... 2 729.69 €

CA 11

2. Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement de l'exercice s'élèvent à..... 0.00 €
- Les recettes d'investissement de l'exercice s'élèvent à..... 311.00 €

Le résultat de l'exercice 2023 présente un **excédent** d'investissement de..... 311.00 €
 L'excédent antérieur étant de 7 465.54 €

L'excédent cumulé d'investissement est de..... 7 776.54 €

**Aucune question de plus étant posée après les explications données,
 Le Président sorti,
 La délibération est adoptée à l'unanimité par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

3) Affectation des résultats 2023
Rapporteur Corinne SEBBAGH

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil d'Administration que lors du vote de Compte Administratif 2023, il a été constaté les résultats de clôture suivants :

- **Excédent cumulé de fonctionnement de..... 2 729.69 €uros**
- **Excédent cumulé d'investissement de..... 7 776.54 €uros**

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement à l'article R002 de la section de fonctionnement pour un montant de 2 729.69 €
 Et d'affecter les recettes excédentaires de 7 776.54 € à l'article R001 de la section d'investissement.

4) Budget Primitif 2024
Rapporteur Corinne SEBBAGH

Le rapporteur soumet au Conseil d'Administration, par chapitre, le budget primitif du CCAS pour l'année 2024 qui se présente, en équilibre en recettes et dépenses

- **Section de fonctionnement..... 50 561.00 €uros**
- **Section d'investissement..... 8 087.54 €uros**

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Par chapitre	2024
Chapitre 60	4 550,00
Chapitre 61	4 300,00
Chapitre 62	40 600,00
Chapitre 63 : Autres impôts et taxes	500,00
Chapitre 65 autres charges gestion courante	300,00
Chapitre 68 Amortissements	311,00
TOTAL DEPENSES	50 561,00
RECETTES	
Par chapitre	2024
Excédent de fonctionnement reporté	2 729,69
Chapitre 70 : Produits des services	6 831,31
Chapitre 74 : Subventions	41 000,00
TOTAL RECETTES	50 561,00

INVESTISSEMENTS	
DEPENSES	
Par chapitre	2024
Chapitre 21 : Informatique/mobilier	3 087,54
Chapitre 27 : Prêt	5 000,00
TOTAL DEPENSES	8 087,54
RECETTES	
Par chapitre	2024
Chapitre 001 Solde exécution N-1	7 776,54
Chapitre 28 : Amortissements	311,00
TOTAL RECETTES	8 087,54

CA P1

DETAIL BUDGET PRIMITIF 2024 -CCAS-	
DEPENSES	BP 2024
Déficit reporté	0,00
Ateliers seniors	3 550,00
Alimentation	100,00
Petites fournitures	600,00
Fournitures administratives	300,00
Contrats prestations services (téléassistance)	2 200,00
Location logement urgence	2 100,00
Honoraires "Ateliers"	500,00
Flyers	100,00
Fêtes et cérémonies	30 000,00
Spectacle Semaine bleue/Octobre rose	4 700,00
Transports collectifs (sorties club 3ème âge)	4 000,00
Cotisations (Alp'age coordinations +Unccas)	1 300,00
Amortissements	311,00
Provisions créances douteuses	0,00
Sacem spectacle	500,00
Aides alimentaires	300,00
TOTAL DEPENSES	50 561,00
RECETTES	
Excédent de fonctionnement reporté	2 729,69
Concession dans les cimetières	2 631,31
Prestations services (paiement téléassistance)	3 400,00
Billetterie spectacle semaine bleue	800,00
Dons d'une personne particulière	0,00
Subvention Commune	41 000,00
TOTAL	50 561,00
SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	BP 2024
Prêt	5 000,00
Mobilier/Informatique	3 087,54
TOTAL DEPENSES	8 087,54
RECETTES	BP 2024
Excédent d'investissement reporté	7 776,54
Amortissements	311,00
Remboursement prêt	
TOTAL	8 087,54

Vu le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2023 adoptés dans la présente séance du Conseil d'Administration,

Vu la délibération d'affectation des résultats 2023 adoptée dans la présente séance du Conseil d'Administration,

Considérant le Rapport des Orientations Budgétaires du 5 mars 2024 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024,

Il vous est proposé d'adopter le Budget Primitif 2024 tel que détaillé ci-dessus.

**Aucune question de plus étant posée après les explications données,
La délibération est adoptée à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

5) Article 6232 du budget CCAS

Rapporteur Corinne SEBBAGH

Le rapporteur expose que conformément à La législation, il est nécessaire de fixer le détail de l'enveloppe globale du compte 6232- Fêtes et cérémonies- sur lequel ces dépenses seront imputées, ainsi que la nature et le détail des dépenses qui y seront imputées et seront réparties comme suit :

1. Colis, cadeaux de Noël :
 - a. Cadeau de Noël aux Aînés: Carte cadeau d'une valeur de 4 bons à 10.00 €uros soit 40.00 €uros offerts aux personnes gravesonnaises à compter de 70 ans, valable dans les commerces de Graveson participant à cette action.
 - b. Colis de Noël offerts à nos aînés gravesonnais qui résident dans des structures extérieures (maison de retraite....)
2. Gerbes et fleurs
3. Fournitures pour fêtes : noces d'or, noces de diamants, anniversaires....
4. Participations financières pour évènements divers (cérémonie, commémorations, décès, mariages, apéritifs, repas divers, invitations, formations,.....)
5. Le règlement des factures de société et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats dans le cadre de la mise en place d'animations
6. Les frais d'hôtel, d'hébergement et les frais de restauration à l'occasion d'évènements ponctuels, les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions ou d'ateliers ou de manifestations, repas de fonction, d'apéritif.....

Il vous est proposé de considérer l'affectation des dépenses ci-dessus détaillées au compte 6232: fêtes et cérémonies.

**Aucune question de plus étant posée après les explications données,
La délibération est adoptée à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

6) Transports collectifs

Rapporteur Corinne SEBBAGH

Le rapporteur rappelle que le rôle du CCAS compte parmi ses objectifs l'organisation d'activités pour permettre aux personnes âgées de vivre le mieux possible ce qui se traduit par des prestations permettant de garder un lien social avec les autres au travers d'animation.

Dans le cadre de ce rôle, il convient de prendre en charge les frais de transports nécessaires à **quatre sorties annuelles** du club des anciens de Graveson afin de minimiser les participations des intéressés et d'optimiser le nombre de participants à ces sorties conviviales.

Il vous est proposé de vous prononcer sur cette action.

**Aucune question de plus étant posée après les explications données,
La délibération est adoptée à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

CA P1

7) Tarif spectacle semaine bleue

Rapporteur Corinne SEBBAGH

Le rapporteur expose que les membres du Conseil d'Administration du CCAS, souhaitent organiser un spectacle, à l'Espace Culturel, à l'occasion de la semaine « bleue », le dimanche 6 octobre 2024.

Le spectacle chorégraphié proposé « **Çà va valser** » avec l'association « les rustines de l'ange » est un show autour de l'accordéon. Il s'agit d'une « revisite » de l'accordéon qui enflamme les participants qui peuvent danser, regarder, écouter, chanter.....

Il vous est proposé de mettre en place une billetterie spécifique avec un tarif unique de **8.00 €uros**. (Gratuité accordée aux enfants jusqu'à 12 ans)

**Aucune question de plus étant posée après les explications données,
La délibération est adoptée à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

8) Convention Provence Santé Coordination

Rapporteur Corinne SEBBAGH

Le rapporteur rappelle que depuis plus de 25 ans, le Pôle Infos Durance Alpilles – Alp'âges coordination, est un acteur de proximité de l'action gérontologique sur notre territoire, et exerce des missions confiées par le Conseil Départemental et que le partenariat mis en place avec le CCAS a permis de mettre en œuvre des actions au profit des personnes âgées.

En 2023, comme prévu par la réglementation, Alp'âges coordination a fusionné au sein du groupement Provence Santé Coordination avec 2 autres dispositifs : un dispositif d'appui à la coordination (DAC) et un service de prévention et d'éducation thérapeutique du patient.

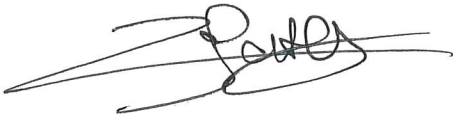
La complémentarité des missions confiées à Provence Santé Coordination permet de proposer un accompagnement gradué complet en réponse aux besoins des personnes âgées, de leurs aidants et des professionnels.

Suite à cette fusion, il vous est proposé de conventionner avec Provence Santé Coordination afin d'acter la mise en œuvre des projets à destination des personnes âgées de notre territoire, ainsi que de permettre au CCAS d'apporter une contribution financière annuelle.

**Aucune question de plus étant posée après les explications données,
La délibération est adoptée à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Aucune question n'étant posée après les diverses interventions, les divers échanges et les diverses informations au cours de cette séance, Mr le Président clôt le débat, remercie les membres du conseil d'administration et lève la séance à 17h30.

Annie CORNILLE,
Le secrétaire de séance



Michel PECOUT,
Le Président



CA PA